



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 octobre 1999  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-quatrième session

Point 39 de l'ordre du jour

**Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés  
par les gouvernements pour promouvoir et consolider  
les démocraties nouvelles ou rétablies**

## **Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies**

### **Rapport du Secrétaire général**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–2	2
II. Activités récentes menées dans le cadre du mécanisme de suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies .....	3–7	2
III. Préparatifs de la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies qui se tiendra au Bénin .....	8–11	3
IV. Le système des Nations Unies et les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies : examen intermédiaire .....	12–31	3
A. Activités menées dans le cadre des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies .....	13–23	3
B. Autres progrès dans la construction de la démocratie .....	24–31	5
V. Observations et recommandations .....	32–38	6

## I. Introduction

1. Dans ses résolutions 50/133 du 20 décembre 1995, 51/31 du 6 décembre 1996, 52/18 du 21 novembre 1997 et 53/31 du 23 novembre 1998, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction les quatre rapports du Secrétaire général sur les moyens grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements en vue de promouvoir et de consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/50/332 et Corr. 1, A/51/512, A/52/513, A/53/554 et Corr.1). L'Assemblée s'est félicitée des activités entreprises à la demande des gouvernements en vue d'appuyer les efforts de consolidation de la démocratie, telles qu'elles sont décrites dans les quatre rapports. Elle a encouragé le Secrétaire général à continuer d'améliorer la capacité de l'Organisation à répondre efficacement aux demandes des États Membres qui s'efforcent de parvenir à la démocratie.

2. Dans sa résolution 53/31, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait suite à cette demande. Il décrit les activités menées en 1998-1999 dans le cadre du suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (voir A/53/554 et Corr. 1, chap. II), donne un aperçu plus général des efforts entrepris dans ce domaine par le système des Nations Unies et analyse le processus global de démocratisation et le rôle qu'ont joué à cet égard les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies et les organismes des Nations Unies.

## II. Activités récentes menées dans le cadre du mécanisme de suivi de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies

3. Dans sa résolution 51/31, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général, les États Membres, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies compétents, ainsi que d'autres organisations gouvernementales à collaborer à l'organisation de la troisième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies sur la démocratie et le développement. La Conférence s'est tenue à Bucarest du 2 au 4 septembre 1997. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport présenté à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-troisième session (A/53/554 et

Corr. 1), la Conférence a permis de réunir des participants provenant de l'ensemble de la communauté internationale et de la société civile et de recommander qu'un mécanisme auquel participeraient des représentants des gouvernements, du système des Nations Unies et de la société civile soit mis en place pour donner suite à la Conférence.

4. Depuis la Conférence, le Gouvernement roumain (actuellement à la présidence des conférences internationales) continue de jouer un rôle de premier plan dans le processus de suivi. Les participants au mécanisme de suivi sont des représentants des pays concernés, et notamment des États qui ont contribué à l'organisation des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies (Bénin, Nicaragua, Philippines et Roumanie), ainsi que du système des Nations Unies, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. L'objectif principal du mécanisme est de mettre en pratique les recommandations de la Conférence de Bucarest; de planifier les conférences à venir et d'aider à mieux faire comprendre les enjeux et les perspectives de la démocratisation et à favoriser les échanges à ce sujet.

5. Les participants au mécanisme de suivi ont continué à se réunir à New York en 1998 et 1999. Un troisième «forum de la démocratie» a été organisé à l'ONU le 22 mars 1999, sur le thème du développement de la démocratie en Albanie. Le Président du Parlement albanais a fait à cette occasion un exposé. Des membres des missions permanentes et du personnel du Secrétariat; ainsi que des représentants des organisations non gouvernementales ont été invités à participer au forum.

6. Dans le cadre du processus de suivi, le Gouvernement roumain a organisé une réunion d'experts qui s'est tenue à Bucarest les 17 et 18 mai 1999. Cette réunion a porté sur l'aide que l'ONU apporte aux gouvernements en matière de démocratisation et de bonne gouvernance; sur l'analyse de la liste d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès nationaux en matière de renforcement de la démocratie; et sur les détails des préparatifs de la quatrième Conférence internationale, qui se tiendra au Bénin en décembre 2000.

7. Lors de la réunion qui a eu lieu en mai 1999, la Roumanie a également présenté la première version d'un code de déontologie démocratique. Les participants au mécanisme de suivi ont examiné le projet et l'ont amendé. À la demande du Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, la version révisée du code a été publiée le 27 juillet 1999 sous la forme d'un document officiel de l'Assemblée générale (A/54/178, annexe).

### **III. Préparatifs de la Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies qui se tiendra au Bénin**

8. Notant avec satisfaction que la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies se tiendrait à Cotonou en 2000 et soulignant qu'il importait que les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions spécialisées et les autres organisations intergouvernementales appuient la tenue de la quatrième Conférence internationale, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 53/31, encouragé les États Membres à servir la cause de la démocratisation et à s'attacher davantage à promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies,

9. Le Président du Bénin a créé en juin 1999 un comité préparatoire national chargé de planifier et d'organiser la Conférence. Il a été décidé que la Conférence serait organisée autour du thème «Démocratie, Paix, Sécurité et Développement». Une équipe d'experts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est rendue à Cotonou du 23 au 28 août 1999 pour aider le Gouvernement du Bénin à élaborer un descriptif de projet portant sur la Conférence. Les premiers plans ont été approuvés en septembre 1999 par le PNUD et le Gouvernement du pays hôte.

10. Le Gouvernement béninois prévoit d'organiser en Afrique, avec le concours d'organisations internationales, de partenaires intéressés et d'autres pays africains, quatre réunions préparatoires qui porteront sur le thème de la Conférence. Deux rencontres spéciales – un forum pour la jeunesse et un forum pour la société civile – auront lieu juste avant la Conférence. Des conférences ou des séminaires régionaux seront également organisés et porteront sur les enseignements tirés des transitions démocratiques dans différentes régions du monde.

11. Un grand nombre de pays donateurs, d'organismes des Nations Unies et d'organisations internationales (telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale de la francophonie) se sont déjà engagés à contribuer dans des proportions importantes aux préparatifs et à l'organisation de la Conférence. La quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies devrait avoir lieu au cours de la première semaine du mois de décembre de l'an 2000. La Mission permanente du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies sera, à New York, le centre de liaison chargé de la coordination des préparatifs et sera aidé dans cette tâche par le mécanisme de suivi.

### **IV. Le système des Nations Unies et les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies : examen intermédiaire**

12. Les pays qui estiment faire partie des démocraties nouvelles ou rétablies se réunissent depuis maintenant 12 ans. C'est la première fois que la Conférence internationale aura lieu dans un pays africain. À l'aube du troisième millénaire et alors que le cycle de conférences organisées sur les quatre continents se termine par l'Afrique, il est opportun d'évaluer globalement le rôle du mouvement dans le processus de démocratisation mondiale, particulièrement en vue des préparatifs de la Conférence qui se tiendra au Bénin en décembre 2000.

#### **A. Activités menées dans le cadre des conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies**

##### **1. Conférences internationales**

13. La première Conférence internationale a eu lieu à Manille en 1988 et a été suivie de conférences organisées à Managua en 1994 et à Bucarest en 1997. Le nombre de pays participants est passé de 13 à Manille à environ 80 à Bucarest. Pendant la période du débat général de l'Assemblée générale, deux réunions ministérielles supplémentaires ont eu lieu à New York dans le cadre du mécanisme de suivi, en septembre 1996 et en septembre 1998. Les rapports et les documents des trois conférences ont été publiés à l'intention de la communauté internationale. Des dispositions supplémentaires pourraient être prises afin de distribuer les rapports et documents à un grand nombre de délégations, de fonctionnaires, de chercheurs, de journalistes et d'organisations non gouvernementales, car les conclusions de ces conférences ne sont toujours pas connues du grand public.

##### **2. Rapports du Secrétaire général, résolutions de l'Assemblée générale et autres documents officiels**

14. Le présent rapport est publié à la suite de quatre rapports du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (voir par. 1 ci-dessus). Cinq résolutions ont été adoptées sur ce point par l'Assemblée générale de sa

quarante-neuvième à sa cinquante-troisième session. D'autres documents officiels ont été publiés à ce sujet, comme dernièrement le Code de déontologie démocratique (A/54/178, annexe). En outre, mon prédécesseur a publié le 20 décembre 1996 un document qui accompagne son rapport du 18 octobre 1996 (A/51/512), et qui a été publié par la suite sous la forme d'un agenda pour la démocratisation (voir A/51/761). Il a été distribué à grande échelle et reste indéniablement à ce jour le rapport le plus connu du Secrétaire général sur la question.

### **3. Inventaire des activités du système des Nations Unies**

15. Comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans sa résolution 49/30 du 7 décembre 1994, le Secrétariat a effectué deux études approfondies sur les moyens et mécanismes grâce auxquels le système des Nations Unies pourrait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. L'étude de 1995 s'est effectuée sous la forme d'entretiens au cours desquels les services et les organismes des Nations Unies ont été amenés à réfléchir sur leur rôle dans le renforcement de la démocratie [les résultats de l'étude ont été publiés dans le rapport du Secrétaire général daté du 7 août 1995 (A/50/332)]. L'étude de 1998 s'est fondée sur des réponses écrites à une lettre que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques avait adressée aux services et aux organismes des Nations Unies. Dans le cadre des préparatifs, le Comité administratif de coordination a débattu de la question et a convenu de nommer des coordonnateurs chargés de faciliter la collecte des réponses et de participer à l'élaboration du rapport du Secrétaire général sur les démocraties nouvelles ou rétablies, daté du 29 octobre 1998 (A/53/554 et Corr. 1).

16. Il semble utile d'évaluer périodiquement l'action menée par les services et les organismes des Nations Unies en matière de démocratisation, mais les évaluations devraient être suffisamment espacées pour que la situation puisse évoluer entre-temps. En attendant, des dispositions seront prises afin d'inciter les services et les organismes des Nations Unies à mettre davantage en commun leurs expériences en matière de démocratisation, dans le cadre par exemple de séminaires et de projets conjoints.

### **4. La création du mécanisme de suivi des conférences internationales**

17. Le mécanisme de suivi est né d'une idée novatrice présentée plus en détail dans le chapitre II du présent rapport, qui consiste à faire coopérer les gouvernements, le système des Nations Unies, les milieux universitaires et

les organisations de la société civile afin de mettre en oeuvre les objectifs de la Conférence de Bucarest et de planifier la Conférence du Bénin. Les membres du mécanisme de suivi ont, depuis sa création, organisé une série de réunions visant à faire progresser des projets concrets et ont fait part de leurs résultats à l'Assemblée générale. Le mécanisme est transparent et sa composition n'est pas limitée; il accepte volontiers de nouveaux membres. On espère qu'il facilitera les préparatifs de la Conférence qui se tiendra au Bénin en 2000.

### **5. Séminaires et forums**

18. Le premier forum de la société civile s'est tenu à l'occasion de la Conférence de Bucarest en septembre 1997. Le rôle que la société civile peut jouer dans la démocratisation est présenté de manière synthétique dans le rapport intitulé *Third International Conference of New or Restored Democracies in Democracy and Development* (Bucarest, 1997), publié avec l'aide du PNUD. Un forum similaire et élargi sera organisé dans le cadre de la Conférence qui se tiendra au Bénin.

19. Des forums sur la démocratie ont aussi eu lieu à New York pendant les sessions de l'Assemblée générale et ont permis aux chefs d'État, aux parlementaires et à d'autres personnalités d'échanger des vues et des données d'expérience sur la démocratisation. D'autres séminaires et ateliers ont également été organisés afin de faciliter les préparatifs des conférences internationales.

### **6. Sites Web sur la démocratie et coopération entre les sites**

20. Le mécanisme de suivi a décidé en 1998 qu'il convenait de créer un site Web spécial de l'ONU sur la démocratisation et la bonne gouvernance. Le PNUD, le Département des affaires politiques et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ont par la suite décidé de créer leurs propres pages sur ces thèmes et de les référencer de manière croisée<sup>1</sup>. Ces pages seront enrichies pour tenir les utilisateurs informés des rapports, manifestations et projets envisagés ou menés à bien sous l'égide du mécanisme de suivi.

21. De nombreux responsables politiques, diplomates, représentants des gouvernements, fonctionnaires internationaux, universitaires et représentants d'organisations non gouvernementales ont pris part à des débats et à des projets conjoints à l'occasion de conférences, de forums, de séminaires et des sessions de l'Assemblée générale. Des associations des «amis de la démocratie» ont vu le jour sur l'Internet. En 1998, des professionnels et des universitaires

britanniques, finlandais et roumains ont établi sur l'Internet un institut virtuel pour la démocratisation mondiale, l'objectif étant de faciliter les débats et de promouvoir des projets concrets. De telles associations devraient se multiplier sur l'Internet dans les années à venir.

### 7. Idées, initiatives et concepts novateurs

22. Il devrait être possible de lancer une initiative internationale capable de faire naître des idées, des concepts et une réflexion susceptibles de déboucher sur des applications concrètes, et de susciter des débats, y compris sur des sujets litigieux. La proposition relative à un agenda pour la démocratisation (voir A/51/761) faite par mon prédécesseur a fait l'objet de nombreux débats et l'appel qu'il lançait en faveur de la démocratisation des relations internationales et de l'ONU a provoqué des réactions passionnées. D'autres thèmes, tels que l'engagement de la société civile et du secteur privé en faveur de la démocratisation, ont élargi le débat.

23. Les rapports du Secrétaire général ont abordé la démocratisation de manière globale, en la présentant sous l'angle d'un objectif à atteindre et non d'un modèle à imposer. Ils ont aussi traité du rôle des femmes dans la consolidation de la démocratie et ont suggéré qu'un «agenda commun pour la démocratisation et la gouvernance» pourrait aider à combler le fossé entre l'agenda pour la paix et l'agenda pour le développement. Les rapports issus des trois conférences et ceux du Secrétaire général contenaient de nombreuses autres recommandations qui proposaient d'une part des politiques et d'autre part des modalités d'application. Institué en 1998, le mécanisme de suivi qui est chargé de veiller à leur application a permis de leur donner un caractère plus pratique.

## B. Autres progrès dans la construction de la démocratie

24. Pendant la même période, des faits nouveaux autres que ceux directement liés aux démocraties nouvelles ou rétablies sont également intervenus tant dans le système des Nations Unies qu'à l'extérieur, renforçant considérablement le processus global de la démocratisation mondiale.

25. L'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions et déclarations relatives à divers aspects de la démocratisation. À sa cinquante-septième session, la Commission des droits de l'homme a adopté le 27 avril 1999 la résolution 1999/57 intitulée «Promotion du

droit à la démocratie». Tous les deux ans, l'Assemblée générale a adopté une résolution sur l'assistance électorale dérivée du rapport présenté par le Secrétaire général sur le renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes. Dès 1993, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme a examiné à Vienne les liens entre démocratie, développement et droits de l'homme. La Déclaration et le Programme d'action de Vienne<sup>2</sup> stipulent que la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

26. D'autres organisations internationales ont également pris des mesures ou appuyé l'adoption de normes, de principes directeurs et d'instruments juridiques dans le domaine de la démocratie. L'Union interparlementaire a adopté en 1997 une Déclaration universelle sur la démocratie qui énonce les fondements de la démocratie et les principes et règles qui doivent présider à son exercice. Parmi les instituts internationaux, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (Stockholm) s'est intéressé à de très nombreux aspects de la démocratisation. Des organismes ont été créés au niveau régional, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme qui relève de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Unité de promotion de la démocratie qui dépend de l'Organisation des États américains. Au niveau national, on a également assisté à une multiplication des instituts ou des centres de recherche s'occupant de promouvoir la démocratie ou d'en étudier les différentes facettes.

27. Les ouvrages universitaires sur la démocratie ont aussi foisonné. Ces dernières années, un débat nourri a vu le jour sur ce que l'on a appelé la «paix démocratique» : en d'autres termes, les États démocratiques ne sont généralement pas des États belliqueux et l'emprise de la violence y est moindre que dans les pays non démocratiques. Les liens entre la démocratie et le développement font également l'objet de débats, en particulier la question de savoir si un gouvernement démocratique favorise la croissance économique et le développement plus efficacement que d'autres formes de gouvernement.

28. Le concept de gouvernance est en outre étroitement lié à celui de démocratie. Dans le rapport sur les démocraties nouvelles ou rétablies (A/52/513) que j'ai présenté le 21 octobre 1997 à l'Assemblée générale, j'ai indiqué que les règles de bonne gouvernance corroboraient les principes fondamentaux d'une société démocratique. Les organismes des Nations Unies développent rapidement leurs programmes de gouvernance. Plus de 50 % des programmes du

PNUD sont ainsi déjà axés sur la gouvernance ou sur des projets connexes, tendance qui ira en se confirmant.

29. La rapide progression de la démocratie qui s'est produite dans les années 70, 80, et plus particulièrement au début des années 90, a commencé à marquer le pas. Ces dernières années se sont caractérisées par une consolidation des acquis démocratiques, notamment grâce à l'appui continu que la communauté internationale a apporté à la démocratisation et à la gouvernance, et par l'apparition de nouvelles initiatives en faveur de normes internationales renforçant la démocratisation en divers points du monde. La démocratie n'a pas pour autant cause gagnée sur l'ensemble de la planète. À cet égard, l'Organisation de l'unité africaine a opportunément décidé à l'occasion du sommet d'Alger de juillet 1999 que les dirigeants de régimes militaires ne pourraient plus participer aux sommets de l'Organisation [décision AHG/Dec.142 (XXXV) (voir A/54/424)].

30. Les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies prennent tout leur sens en tant que forums où orientations et principes directeurs voient le jour. Il s'agit de la manifestation la plus visible d'un processus ouvert qui rassemble des représentants des gouvernements, des fonctionnaires des organismes des Nations Unies, des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales.

31. Il existe bien d'autres initiatives visant à renforcer la démocratisation. Le Mouvement mondial en faveur de la démocratie a par exemple organisé sa première conférence à New Delhi en février 1999 et le Forum sur les démocraties naissantes s'est tenu à Sana'a en juin 1999. Il est souhaitable que les participants à la Conférence qui se tiendra au Bénin s'intéressent aux orientations et priorités des futures conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies et arrêtent des méthodes novatrices pour coopérer avec d'autres initiatives visant à renforcer la progression de la démocratie dans le monde entier.

## V. Observations et recommandations

32. Dans mon rapport du 13 avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318), je défendais l'idée selon laquelle la démocratisation contribuait à garantir les droits politiques, à protéger les libertés économiques et à créer un environnement où la paix et le développement pouvaient s'épanouir. Dans mon rapport d'étape du 25 septembre 1999 sur l'application des recommanda-

tions figurant dans le rapport relatif à l'Afrique (S/1999/1008), j'ai réaffirmé les liens entre démocratisation, droits politiques, libertés économiques et développement. Ces deux rapports montrent que les organismes des Nations Unies, les gouvernements et la société civile ont à coeur de trouver des solutions aux causes des conflits et de promouvoir le développement et la démocratisation en Afrique et en ont fait l'une de leurs priorités.

33. Compte tenu du vif intérêt que suscite la consolidation de la démocratie en Afrique, la Conférence qui sera organisée en 2000 au Bénin, et qui sera la première conférence ministérielle internationale à se tenir sur ce sujet sur le continent africain, sera l'occasion d'une part de définir un programme mondial visant à affermir la progression de la démocratie et d'autre part de faire prendre conscience des acquis obtenus dans ce domaine ainsi que des enjeux et des problèmes que la démocratie soulève en Afrique.

34. Après examen de la question, les recommandations suivantes ont été faites :

### Recommandation 1

Toutes les composantes – gouvernements, organismes des Nations Unies, organisations régionales, organisations non gouvernementales, milieux universitaires et médias – de la communauté, fut-elle internationale, régionale ou nationale, doivent être encouragées à apporter leur contribution à la Conférence organisée au Bénin. Un effort particulier devrait être fait pour faire largement connaître cette initiative et assurer une vaste participation des gouvernements à la Conférence, des parlementaires au forum des parlementaires et des organisations non gouvernementales aux forums de la société civile et des jeunes, qui sont quelques-unes des manifestations prévues à cette occasion.

### Recommandation 2

Outre le débat annuel que l'Assemblée générale consacre à l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, les États Membres souhaiteront peut-être faire des commentaires et des observations sur l'analyse et les suggestions figurant dans le présent rapport (en particulier aux chapitres IV et V) et, surtout, faire connaître leur propre expérience et les enseignements qu'ils en ont tirés en tant que démocraties nouvelles, rétablies ou établies de longue date ou encore en tant que donateurs épaulant les institutions démocratiques dans d'autres pays ou régions. Ces commentaires et

observations seront ensuite rassemblés et présentés à l'Assemblée générale et à la Conférence afin qu'elles y donnent suite.

35. L'inventaire (voir chap. IV) des initiatives prises par le système des Nations Unies en vue d'aider les gouvernements à promouvoir les démocraties nouvelles ou rétablies a porté ses fruits. Sa fréquence devrait cependant être mieux adaptée aux besoins de la communauté internationale. En conséquence, la proposition suivante a été faite :

### Recommandation 3

L'inventaire des initiatives prises par le système des Nations Unies en vue d'aider les gouvernements à renforcer les démocraties nouvelles ou rétablies devrait intervenir tous les trois ou quatre ans, ou l'année précédant la tenue d'une conférence des démocraties nouvelles ou rétablies.

36. Les conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies vont dans le sens d'une tendance qui s'affirme et qui montre que la démocratisation est en train de se généraliser. Les démocraties nouvelles et fragiles se heurtent cependant à de graves problèmes et perdent parfois du terrain. Ces dernières années, on a constaté que même les démocraties bien établies étaient mises à mal par des problèmes comme la violence, la discrimination, la corruption, la manipulation de l'opinion publique, la gabegie dans le secteur public et la mauvaise gouvernance. Par conséquent, si, dans les décennies à venir, il convient de soutenir les démocraties nouvelles ou rétablies et même de redoubler d'efforts à leur égard, il ne faut pas pour autant négliger les mesures que les démocraties bien établies devront prendre pour aborder les multiples enjeux de la mondialisation et neutraliser les menaces qui pèsent sur la sécurité, le progrès et le développement.

37. J'ai déjà eu l'occasion de recommander que tous les États Membres soient conviés à la conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Il incombe au pays hôte d'arrêter les modalités d'une telle participation en consultation avec les autres États Membres. J'estime nécessaire que tous les États Membres s'engagent plus fermement sur la voie de la démocratie au cours du nouveau millénaire.

38. Alors que nous nous apprêtons à tenir la première conférence internationale sur le continent africain, il importe que nous poursuivions sur notre lancée afin de renforcer les institutions démocratiques et le développement. L'Assemblée générale et le système des Nations Unies dans son ensemble ont un rôle important à jouer en la matière. Pour ma part, je suis attaché aux idéaux de la

démocratie et je suis déterminé à tout faire pour qu'ils se concrétisent dans le travail quotidien de l'Organisation.

### Notes

<sup>1</sup> La page Web intitulée «Democratization and Governance: International Conferences on New ou Restored Democracies» est disponible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Depts/dpa/docs/democratization.htm>.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 14-25 juin 1999* [A/CONF.157/24 (Part I)], chap. III.